

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 16 MARS 2011

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Renouvellement des centrales nucléaires: le Conseil d'Etat maintient son rapport au Grand Conseil pour la session de mars 2011

Le Conseil d'Etat a pris acte de la décision prise lundi 14 mars 2011 par la conseillère fédérale Doris Leuthard de suspendre les procédures en cours concernant les demandes d'autorisation générale pour la construction de nouvelles centrales nucléaires à Beznau (AG), Gösgen (SO) et Mühleberg (BE), suite aux événements survenus au Japon. Cette décision doit permettre d'anticiper le réexamen de la sécurité des centrales nucléaires existantes. Concernant la procédure de consultation en cours auprès des cantons, la cheffe du DETEC a précisé que ceux qui prévoyaient de consulter leur population sont libres de maintenir ou non ces scrutins. Le 15 mai, les Jurassiens et les Vaudois devraient ainsi donner leur avis sur les trois nouvelles centrales prévues. Le Conseil d'Etat neuchâtelois s'est pour sa part prononcé contre la construction de nouvelles centrales nucléaires, avis qui doit encore être soumis au Grand Conseil lors de sa session des 29 et 30 mars 2011 sous forme de décret. Dans son rapport adressé au Grand Conseil sur cet objet, le Conseil d'Etat propose de traiter dans le même décret la consultation fédérale concernant le plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", en lien avec le débat sur la question nucléaire, et pour laquelle la prise de position du parlement cantonal est aussi nécessaire selon la Constitution. Les travaux de la commission législative y relative ont d'ailleurs déjà eu lieu. Dès lors, le Conseil d'Etat souhaite qu'un débat de fond du parlement cantonal se tienne sur cette question et maintient donc ce rapport inscrit à la session du Grand Conseil des 29 et 30 mars 2011.

Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Affaires cantonales

Conseil d'administration d'Hôpital neuchâtelois: nomination de deux nouveaux membres

En date du 17 mars 2010, le Conseil d'Etat avait procédé au renouvellement quasi complet des sept membres du Conseil d'administration d'Hôpital neuchâtelois (HNe) pour la période législative courant jusqu'en 2013, plaçant ledit conseil d'administration sous la présidence de Mme Claudio Moreno, licenciée en sciences sociales, domiciliée à La Chaux-de-Fonds. A la suite de la démission pour des raisons personnelles, en fin d'année dernière, de deux de ses membres, soit M. Roland Jeanneret, médecin généraliste, domicilié à Vaumarcus, et Mme Marie Santiago, Dr en psychologie, domiciliée à Lausanne, le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de leurs successeurs: M. Andreas Tobler, directeur médical à l'Hôpital de l'île à Berne, et Mme Séverine Gutmann, membre

de la direction de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), qui prennent leurs fonctions avec effet immédiat.

Agé de 58 ans, domicilié à Berne, M. Andreas Tobler est directeur médical de l'Hôpital de l'île à Berne et directeur adjoint de l'Hôpital de l'île, hôpital universitaire de Berne. Après avoir effectué ses études en médecine dans les universités de Berne et Zurich, M. Andreas Tobler a poursuivi sa spécialisation dans la division hématologie et oncologie à l'Université de Los Angeles, en Californie. En 1997, il est nommé professeur agrégé en médecine interne, spécialisé en hématologie, à la faculté de médecine de l'Université de Berne. M. Andreas Tobler s'est vu remettre plusieurs distinctions, dont le Prix de la Société suisse d'hématologie, le Prix Ellermann pour l'hématologie et le Prix Robert Wenner de la Ligue suisse contre le cancer.

Agée de 39 ans, domiciliée à Neuchâtel, mariée et mère de deux enfants, Mme Séverine Gutmann est au bénéfice d'un brevet d'avocate. Depuis 2002, elle est membre de direction de la CNCI, prenant notamment part à la stratégie de l'association et à son lobbying politique. Dans le cadre de ses fonctions, Mme Séverine Gutmann est aussi responsable du Centre neuchâtelois de médiation commerciale et d'arbitrage international et membre de la Commission tripartite sur l'observation du marché de l'emploi, de la Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité, du Conseil cantonal de la formation professionnelle et du Conseil de l'emploi. Mme Séverine Gutmann est par ailleurs présidente de Capa'Cité-Cité des métiers, et membre du Conseil de direction du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels.

Le Conseil d'administration d'HNe regroupe également les membres suivants pour la présente période législative: M. Blaise Guinchard, vice-président (Cornaux), M. Nicolas Babey (La Chaux-de-Fonds), M. Marc-Etienne Diserens (Savigny, VD), Mme Elisabeth Hirsch Durrett (Neuchâtel). Le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il accorde toute sa confiance au Conseil d'administration d'HNe, qui dispose de toutes les compétences pour mener à bien la réforme hospitalière neuchâteloise et pour positionner HNe de manière dynamique dans l'Arc jurassien, tout en assurant une offre de prestations hospitalières de qualité à la population et en mettant le bien-être du patient et du personnel au centre des préoccupations.

Contact: Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Antenne du Lycée Denis-de-Rougemont (LDR) à Fleurier

Durant l'année 2010, en collaboration avec les autorités communales, l'Etat a élaboré un concept destiné à garantir la pérennité de l'antenne de Fleurier du LDR, en y proposant l'exclusivité, au niveau cantonal, d'une nouvelle offre "sports-arts-études" (rentrée 2011), ainsi que d'une option complémentaire pédagogie-psychologie (rentrée 2012). De plus, dès la rentrée scolaire 2011, il était prévu d'offrir la discipline fondamentale musique à Fleurier. Cette offre nouvelle n'a pas eu les effets escomptés. En effet, les inscriptions à l'antenne du LDR du Val-de-Travers pour l'année 2011-2012 sont très peu nombreuses, soit sept inscriptions normales de Valloniers et cinq inscriptions répondant aux critères "sports-arts-études", dont trois sont inscrits dans un autre lycée (doubles inscriptions). Au vu de cette situation, il ne sera pas ouvert de classe de 1^{ère} année à Fleurier en août 2011. Il va de soi que les élèves aujourd'hui à Fleurier (2^e et 3^e années en 2011-2012) continueront leur formation gymnasiale au Val-de-Travers et ne seront pas contraints à se rendre à Neuchâtel. Autorités cantonales et communales ont fait tout leur possible pour augmenter le nombre d'élèves. Force est de constater que ces efforts n'ont pas eu l'effet escompté: pour l'année 2011-2012, 56 élèves domiciliés au Val-de-Travers se sont inscrits dans un lycée, dont seulement sept à l'antenne de Fleurier, soit uniquement 12,5%. Cela signifie que 87,5% (49 élèves) des élèves ont souhaité étudier à Neuchâtel (Lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont). L'offre destinée à pérenniser l'antenne de Fleurier sera reconduite pour la rentrée scolaire 2012-2013 si le nombre d'inscriptions est suffisant.

Contact: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Valeur du point provisoire pour les prestations ambulatoires des médecins dès le 1^{er} janvier 2011

La Société neuchâteloise de médecine (SNM) et Tarifsuisse SA, pour les assureurs-maladie qui en sont membres, ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur une valeur du point provisoire, en attendant d'en négocier une définitive, pour les prestations ambulatoires des médecins du canton dès le 1er janvier 2011, chacune des parties proposant une valeur différente. Dans ce contexte, et jusqu'à droit connu sur la valeur du point 2011, le Conseil d'Etat a décidé de fixer par voie d'arrêté la valeur du point provisoire entre ces partenaires pour lesdites prestations à 0,92 francs. Ce choix s'explique par le fait que cette valeur était déjà celle fixée provisoirement en 2010 dans l'attente d'une décision au fond sur la valeur du point 2010 qui n'a toujours pas été prise. C'est également celle fixée d'autorité par le gouvernement pour l'année 2009. Enfin, c'est la valeur du point provisoire qui a été négociée pour l'année 2011 dans des accords séparés entre la SNM et divers autres assureurs-maladies non membres de Tarifsuisse SA (Assura, CPT, Sanitas, Helsana), accords qui ont été approuvés par le Conseil d'Etat.
Contact: Christophe Guye, chef ad interim du Service de la santé publique, tél. 032 889 62 00.

Millénaire: demande de dérogation exceptionnelle permettant la danse publique lors de l'ouverture officielle de la manifestation

A l'occasion des festivités du Millénaire qui débiteront le vendredi 22 avril 2011, soit Vendredi-Saint, et la cérémonie officielle prévue le 24 avril 2011, la Ville de Neuchâtel a sollicité auprès du Conseil d'Etat une dérogation exceptionnelle afin de pouvoir organiser la danse publique sur le territoire de la commune de Neuchâtel dès lors que la législation actuelle sur les établissements publics ne permet pas d'organiser une danse publique les jours suivants notamment Vendredi-Saint. Dans sa réponse adressée aux autorités communales de la Ville de Neuchâtel, le Conseil d'Etat rappelle que si la loi sur les établissements publics (LEP) offre la possibilité aux communes d'accorder des dérogations sur les heures d'ouverture lors d'événements exceptionnels, notamment lors de fêtes populaires organisées sur leur territoire, il n'est rien prévu s'agissant de la danse publique. Et le Conseil d'Etat n'est pas non plus habilité à pouvoir déroger en la matière. Cependant, compte tenu de l'événement tout à fait exceptionnel que constitue le Millénaire, le Conseil d'Etat se dit disposé à demander à ce que les services chargés de l'exécution de la LEP n'interviennent pas durant l'ouverture du Millénaire. Précisons par ailleurs que les autorités religieuses ont clairement affirmé qu'elles ne s'opposaient pas, à titre exceptionnel, à ce que la danse puisse être autorisée dans les endroits prévus à cet effet.

Contact: Léonard Buhler, chef de l'Office du commerce, tél. 032 889 65 00.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 17 mars 2011